

## AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

### VILLE DE LE PONTET

M. Joris HEBRARD - Maire  
13 rue de l'hôtel de ville  
BP 20198 - 84134 Le Pontet cedex  
Tél : 04 90 31 66 50  
SIRET 21840092700016



 [Correspondre avec l'Acheteur](#)

L'avis implique un marché public.

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe.

**Objet** **Concours restreint de maîtrise d'oeuvre (phase candidature) pour la construction d'un Centre Technique Municipal (C.T.M) sur la commune du Pontet**

**Référence** 25S02

**Type de marché** Services

**Mode** Concours restreint

Ce concours est couvert par : la directive 2014/24/EU

**Code NUTS** FRL06

**Description** Concours niveau Esquisse +  
Missions de maîtrise d'oeuvre suivantes : ESQ +, APS, APD, PRO, ACT/DCE, EXE, VISA, SYN, DET, AOR, OPC, AU (autorisation d'urbanisme)

Nombre minimum de participants retenus : 3 (sous réserve que le nombre de candidatures admissibles soit supérieur à ce nombre)

Nombre maximum de participants retenus : 5

**Code CPV principal** **71200000** - Services d'architecture

Code CPV complémentaire **71221000** - Services d'architecte pour les bâtiments

**Forme** Division en lots : Non

### Conditions de participation

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**Critères de sélection des candidatures :**

1-Qualité des références fournies

2-Qualification et qualité du candidat ou de l'équipe candidate

2.1-Qualification du candidat ou de l'équipe candidate

2.2-Organisation fonctionnelle du candidat ou de l'équipe candidate (comment les membres de l'équipe travaillent ensemble)

Le critère qualification et qualité du candidat ou de l'équipe candidate s'apprécie au regard des compétences, de l'expérience, des moyens techniques et humains présentés et des notes présentées.

En cas de groupement, l'appréciation portera également sur la cohérence et la complémentarité des membres du groupement entre eux.

Ces éléments sont évalués de manière transversale d'après l'ensemble des éléments fournis dans le dossier de candidature, et notamment le tableau synthétique de justification des compétences et des expériences, incluant la motivation du candidat.

Le critère qualité des références fournies s'apprécie au regard des documents de présentation des 3 références spécifiques

### **Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature \_ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

### **Référence professionnelle et capacité technique :**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

1° Présentation synthétique de la composition de l'équipe de maîtrise d'oeuvre (ANNEXE A) avec chiffre d'affaire sur 3 ans

2° Note rédigée de présentation de la composition de l'équipe de maîtrise d'oeuvre (ANNEXE B)

3° Cadre général de références (ANNEXE C)

4° Présentation de fiches références pour les compétences et/ou qualifications demandées (ANNEXE D)

5° Notes explicatives des références illustrées (ANNEXE E)

6° Note explicative de l'organisation fonctionnelle de l'équipe de maîtrise d'oeuvre (ANNEXE F)

Chaque équipe candidate devra a minima être constituée et disposée des compétences/qualifications suivantes :

- Architecte mandataire : justification de qualification

Copie de l'attestation d'inscription à un tableau régional de l'ordre des architectes du candidat individuel ou membre du groupement concerné, ou pour les architectes étrangers la preuve d'une autorisation d'exercice dans leur pays d'origine.

-Economie de la construction : justification de qualification

-Fluides : justification de qualification

-Structure et béton : justification de qualification

-VRD: justification de qualification

-Thermie: justification de qualification

- Acoustique : justification de qualification
- Paysagisme conception: justification de qualification

La prestation est réservée à une profession déterminée.

Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer

Nombre minimal envisagé : 3 et nombre maximal : 5

### **Récompenses et jury**

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s) : Oui

Le montant de la prime à verser aux participants est de 33 000 € TTC correspondant à des prestations de niveau esquisse +.

Le montant de cette prime n'est ni révisable, ni actualisable.

Il est précisé que le montant de cette prime reste inchangé, quel que soit le nombre de propositions faites par le candidat (base et variantes éventuelles).

En cas de groupement d'entreprises, quel que soit sa forme, la prime est versée en totalité au mandataire qui aura à charge de la répartir entre les membres du groupement en fonction des missions précitées.

Détail des paiements à verser à tous les participants

Cette prime est payée dans un délai de 30 jours maximum à compter de la remise de la facture par le candidat, laquelle devra être accompagnée d'une copie du courrier du représentant du pouvoir adjudicateur informant le candidat du résultat de la procédure.

Le montant de la prime pourra être réduit ou son versement pourra être supprimée, sur proposition du jury, dans les conditions de l'article 11.2.4 du présent règlement.

Concernant le candidat qui sera retenu, la rémunération du marché tient compte de la prime reçue pour sa participation à la consultation.

Noms des membres du Jury sélectionnés

1. Président CAO : Joris Hebrard
2. Titulaire : Patrick Suisse
3. Titulaire CAO : Bastien Dade
4. Titulaire CAO : Jean-Louis Costa
5. Titulaire CAO : Christian Delair
6. Titulaire CAO : Jean-Firmin Bardisa
7. Architecte : Isabelle Arnold (Miqcp)
8. Architecte : Marie-Anne St Paul (Caue 84)
9. Architecte : Eric Marestein

### **Critères d'attribution**

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

### **Renseignements**

[Correspondre avec l'Acheteur](#)

- Documents**
- [Règlement de consultation](#)
  - [Dossier de Candidature des Entreprises](#)
- Candidatures** Remise des candidatures le **12/02/25 à 12h00** au plus tard.  
Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés : 12/03/25  
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
- Dépôt**
- [Déposer un Pli dématérialisé](#)

•

**Renseignements complémentaires**

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

**Fonds** Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

**Recours** Instance chargée des procédures de recours :  
Tribunal administratif de Nîmes  
16 avenue Feuchères  
CS 88010  
30941 Nîmes Cedex 09  
Tél : 04 66 27 37 00 - Fax : 04 66 36 27 86  
[greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Nîmes  
16 avenue Feuchères  
CS 88010  
30941 Nîmes Cedex 09  
Tél : 04 66 27 37 00 - Fax : 04 66 36 27 86  
[greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)

Envoi le 02/01/25 à la publication